Vos droits lorsque vous perdez votre emploi [Michel Cornut]

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: BookReview

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): 29 (1992)

Heft 1102

PDF erstellt am: 24.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

LE POIDS DES MOTS

La crise et l'exode

Une information est d'autant mieux comprise qu'elle est exagérée.

(pi) Prenez «la crise» qui sévit actuellement et qui touche particulièrement le secteur de la construction. Certes, les chiffres sont crus: selon une enquête du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, (SCRIS), «l'activité du secteur de la construction dans le canton de Vaud se caractérise par une baisse des investissements de 7,5% en 1991 avec pour conséquence une chute de l'emploi de 11,4% entre les mois de juin 1991 et 1992». Le terme de «crise» semble donc justifié. Marc Diserens, le chef du SCRIS, fait pourtant remarquer que «même en étant pessimiste, il se dépensera cette année plus de 3 milliards de francs dans le canton pour la construction, c'est-à-dire un montant proche de ce qui a été investi en 1987; c'était il y a cinq ans seulement et on parlait alors de "boom"...»

Mettons qu'il s'agit de l'inévitable et prévisible redimensionnement d'un secteur qui a démesurément gonflé durant les dix dernières années.

Autre sujet, les fonds du deuxième pilier que les étrangers de l'EEE rentrant dans leur pays (de même que les Suisses émigrant dans un pays de l'EEE) ne

pourront plus récupérer en totalité et en capital au moment de leur départ, mais uniquement à l'âge de leur retraite. On sait l'émoi et les retours décidés dans la hâte provoqués par cette nouvelle dans les colonies étrangères en Suisse. Tout cela semble s'être un peu calmé depuis que le Parlement a décidé unilatéralement d'un délai transitoire de cinq ans durant lequel le régime actuel restera en vigueur, exception dont Bruxelles a promis qu'elle ne serait pas remise en question. Il n'empêche, les étrangers sont plus nombreux à rentrer au pays aujourd'hui qu'il y a une année. Faut-il pourtant parler d'«exode», comme le fait l'Hebdo sur sa couverture du 22 octobre et en surtitre d'un article consacré au sujet ? Exode lié, dans le corps de l'article, à l'«affaire» du deuxième pilier. Pour étayer cette affirmation, un graphique, qui montre qu'il y a eu 20 947 départs de permis C de janvier à août 1992, contre 17 289 durant la même période de 1991. Oui, mais le problème de la récupération des fonds du deuxième pilier n'est apparu qu'à mi-mai, dans un article du quoti-

dien L'Agefi... Et puis, si les départs ont plus que doublé pour les Portugais, ils ont progressé de manière limitée pour les Italiens (+12,5%) et les Espagnols (+29,5%). Ils n'ont que très peu augmenté pour les autres nationalités (+5,7%, mais une erreur s'est glissée dans le graphique de l'Hebdo, qui indique +105,7%). Il n'est pas précisé — détail qui a son importance — si les départs d'étrangers qui n'appartiennent pas à l'EEE sont comptabilisés dans cette rubrique «autres». Ceux-là, dans tous les cas, ne sont pas concernés. Manque aussi le nombre total de permis C en Suisse. Ils étaient près de 900 000 à fin 91. Il y a eu un peu moins de 4000 départs de plus de janvier à août 1992 que de janvier à août 1991. C'est moins d'un demi pourcent des permis C qui ont précipité leur retour, dont une bonne partie avoue d'ailleurs partir autant en raison du chômage qui sévit ici que de leur deuxième pilier. Enfin, on notera qu'en 1991 l'Italie et l'Espagne présentaient déjà un solde migratoire négatif, c'est-à-dire qu'il y avait davantage de personnes qui retournaient dans ces pays que de personnes qui en venaient pour s'installler en Suisse. Alors, exode?

Disons qu'il s'agit d'une augmentation des retours d'étrangers dans leur pays, en partie liés à l'incertitude sur la possibilité de toucher en capital les fonds de sa caisse de pension. Sous cette forme, évidemment, pas matière à illustrer une couverture de magazine.

Schmid compte aussi beaucoup sur le vieillissement de la population. Aujourd'hui, la Suisse abrite un million de personnes de plus de 64 ans, en 2040, 1,76 million. D'où une demande accrue de biens et de services, donc de main-d'œuvre. Mais ce vieillissement va coûter cher à la collectivité; il exigera croissance économique et amélioration de la productivité, une productivité qui actuellement ne croît que trop lentement. D'où un effort soutenu de formation aussi bien de la part de l'Etat que des entreprises.

Schmid reconnaît que ce scénario optimiste recèle deux maillons faibles, ceux dont l'évolution dépend de décisions politiques, car les politiques sont imprévisibles: l'immigration et la forma-

Reste qu'il faudra bien agir avant que cette heureuse prévision se réalise, car les chômeurs d'aujourd'hui ne se contenteront pas de lendemains qui chanteront au siècle prochain seulement.

LIVRE

Chômage, mode d'emploi

(réd) Comment s'opposer, au moins provisoirement, à un congé ? Comment obtenir les meilleures conditions de départ? Combien d'indemnités de chômage peut-on recevoir? Que devient le deuxième pilier? Que se passe-t-il en cas de maladie ?

Michel Cornut, secrétaire syndical depuis quelques années, répond à ces questions — et à d'autres — que nombre de personnes en difficultés se posent ou devront se poser. Dans un guide contenant des informations juridiques et des exemples de lettres, chacun devrait trouver la réponse à son problème spécifique d'emploi. ■

Michel Cornut: Vos droits lorsque vous perdez votre emploi, 96 pages, 18 francs. En vente en librairie ou chez l'éditeur: Editions d'en bas, case 304, 1000 Lausanne 17.



Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 75 francs pour une année Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens